



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO U-013 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Assemblée publique de consultation

CONVOCATION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO U-013 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Le projet de règlement vise à encadrer l'entretien et l'occupation des bâtiments vacants et à intérêt patrimonial sur l'ensemble du territoire de la Ville de L'Épiphanie. Il détermine également les amendes applicables aux infractions.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 21 janvier 2026 à compter de 18 h 30, à l'hôtel de ville sis au 66 rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et peut également être transmis par courriel en demandant au frobitaille@lepiphanie.ca ou au 450-588-5515.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 12 janvier 2026.

La greffière,


FLAVIE ROBITAILLE